

BUDGET ZA LES GODINIÈRES 2

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte financier unique de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET ZA LES GODINIÈRES II

Séance du 10 Mars 2025

Convocation du

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes                      Contre                      Pour                      Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		353 967,26
Opérations de l'exercice	740 907,00	744 654,68
Totaux	740 907,00	1 098 621,94
Résultat de clôture		<b>357 714,94</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
574 207,17	
760 730,35	732 681,96
1 334 937,52	732 681,96
<b>-602 255,56</b>	

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
574 207,17	353 967,26
1 501 637,35	1 477 336,64
2 075 844,52	1 831 303,90
	<b>-244 540,62</b>

Besoin de financement

Excédent financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total financement

Excédent financement

<b>-602 255,56</b>	
00,00	
<b>-602 255,56</b>	
357 714,94	

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

Au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Claude GODINEAU